

TEST QCM POUR CERTIPHYTO

TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Mis à jour 16/01/2024

Public ciblé

- Tous les salariés et chefs d'entreprises des entreprises de jardins et de paysages concernées par l'achat et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

- Compréhension orale et écrite de la langue française.

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne sur www.campusvertdazur.fr ;
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Modalité de sélection

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateurs

- M. Jean-Bernard JOBERT ;
 - M Rodolphe RASPALDO.
- Formateurs habilités*

Validation des acquis

- Évaluation finalisée par un bordereau de score. Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise. Financement possible sous condition par OCAPIAT pour les salariés et par VIVEA pour les gérant d'entreprise.

Durée

- 2 h 00.

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusvertdazur.fr.

Tarif

- 98 €.

En adéquation avec l'arrêté et ses annexes du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel, cette formation a pour but de répondre à l'obligation de détention d'un certificat individuel « le Certiphyto » pour tout acte professionnel portant sur l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques.

L'OBJECTIF

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et d'élaboration de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

TEST QCM pour renouveler le certiphyto= Possibilité d'obtention du DESA, du DENSA, de l'OPE ou du MVPP.

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences ;
- Adaptation au poste de travail ;
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias ;
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra ;
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap. Aide au maintien dans l'emploi des salariés ;
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises. Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusvertdazur.fr



LES THÈMES ABORDÉS PAR LE QCM

Test sur les connaissances du cadre réglementaire français :

- Loi Grenelle 1 et 2 ainsi que les mesures afférentes : Les plans Ecophyto ;
- Définition des produits phytopharmaceutiques. Consignation de toute utilisation des pesticides. Produits autorisés et produits illégaux
- Autorisation de mise sur le marché ;
- Réglementation du transport et du stockage. Le matériel et sa réglementation ;
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers (pour les DESA et DENSA) ;
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur. Agrément d'entreprise (pour les DESA, DENSA et MVPP) ;
- Obligations réglementaires en matière d'enregistrement et de présence de documents sur le lieu de vente (pour le MVPP).

Test sur les connaissances des risques et des mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour la santé :

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : Dangerosité des produits ;
- Situations d'exposition aux dangers. Catégories de populations sensibles ;
- Principales mesures de prévention et de protection et d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers ;
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident : Consignes d'intervention sur les chantiers ;
- Information des commanditaires. (pour les DESA et DENSA).

Test sur les connaissances des risques et les mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour l'environnement :

- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination ;
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations, des épandages ;
- Traçabilité tout au long du processus. Consignes pour l'intervention sur les chantiers. (pour les DESA, DENSA et OPE).

Test sur les connaissances pour les méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques :

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Techniques de lutte intégrée ;
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Critères de choix des produits et de l'adaptation des doses.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Test informatisé de vérification de connaissances (QCM).

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis sous forme d'un QCM dans un délai de 2 h 00 avec un seuil de réussite variant selon le certiphyto visé : DESA 20/30, DENSA 15/30, OPE 12/20, MVPP ET MVGP 20/30.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires et par une évaluation à froid, auprès des entreprises, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Un bordereau de score sera établi et envoyé à l'issue de la formation.



Taux de réussite : 100%
Pour l'année scolaire 2022-2023

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Stages Courts
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusvertdazur.fr

